



ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « organisation - réglementation - affaires juridiques ».*

**DÉCISION N° 000-14947-2007/DEF/EMM/ORJ portant abrogation d'un texte.**

*Du 15 mars 2007*

NOR D E F B 0 7 5 0 5 6 8 S

---

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 373/EMM/PL/ORG du 20 octobre 1987 (BOC, p. 6024. ; BOEM 323.3.5.1)  
modifiée

*Référence de publication :* BOC N°16 du 6 juillet 2007, texte 39.

---

Le texte mentionné ci-dessous est abrogé :

1987. 20 octobre. Circulaire n° 373/EMM/PL/ORG relative à la notation du personnel non officier de la marine (BOC, p. 6024 ; BOEM 323) et son modificatif du 3 octobre 1995 (BOC, p. 5139).

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
sous chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Bernard LENOIR.